

TRADECOM II | RENFORCER LES CAPACITES COMMERCIALES DES PAYS ACP

PARTAGE DE “BONNES PRATIQUES”

SUR LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS

20-21 Février 2018 - Bruxelles, Belgique

OAPI—Qualité et normes à l’appui de la compétitivité des PME

OAPI

Missions

- 1** Délivrance des titres de propriété industrielle
- 2** Mise à la disposition des Etats Membres de la Documentation et de l'Information technique
- 3** Implication dans le développement technologique et économique des Etats Membres
- 4** Formation en propriété intellectuelle

OAPI

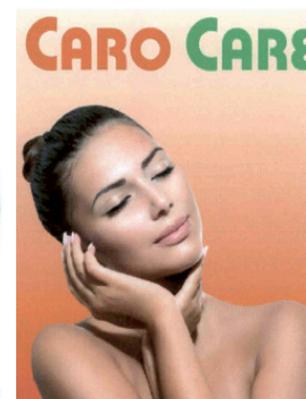
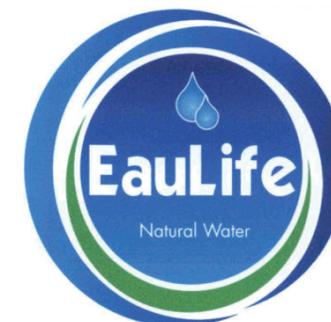
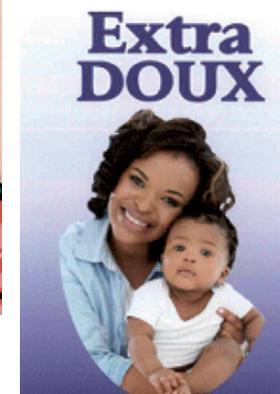
Caracteristiques du Systeme

- Une législation unique aux 17 Etats Membres qui est l'Accord de Bangui ;
- Un Office commun aux 17 Etats Membres qui est l'OAPI ;
- Les procédures sont centralisées et un seul titre est accordé ;
- Les titres délivrés sont valables dans tous les Etats Membres ;
- Il n'y a pas de système nationaux d'octroi de titre en coexistence avec le système régional ;
- Les Etrangers obtiennent les titres de propriété de protection dans les mêmes conditions que les ressortissants des Etats membres ;
- Les actions concernant les titres octroyés sont soumises aux juridictions des Etats membres

OAPI

Objets protégés

- Les Inventions
- Les Modèles d'utilité
- Les Marques de produits et de services
- Les Dessins et Modèles Industriels
- Les Noms Commerciaux
- Les Indications Géographiques
- Les Obtentions Végétales



Rôle de l'OAPI dans l'appui à la compétitivité des PME de ses États membres

L'OAPI manifeste son appui à la compétitivité des PME par

- La sensibilisation et la promotion de la protection des actifs de propriété industrielles des PMES ;
- La protection efficace des actifs de propriété industrielle de ces PME dans l'espace OAPI et à l'étranger par le biais du PCT (pour les Inventions) et du Protocole de Madrid (pour les Marques de produits et de Services) ;
- Le soutien à l'innovation technologique dans les PME par le financement des prototypes de certaines inventions protégées à l'OAPI, le financement de certains projets innovant qui se basent sur la valorisation des inventions protégées à l'OAPI, l'organisation du Salon de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIT) et la prise en charge des inventeurs des Etats membres de l'OAPI pour leur participation annuelle au Salon International des Inventions de Genève.

Qualité et normes dans les Pays de l'espace OAPI

- Contrairement à l'OAPI qui est l'office unique de propriété intellectuelle de tous ses Etats membres, il n'existe pas d'organisme de normalisation unique pour ses Etats
- Cohabitation de plusieurs systèmes de normes : chaque Etat membre de l'OAPI possède une structure nationale pour la qualité et la normalisation. Ces structures définissent des normes nationales de qualité pour ces Etats. On peut citer parmi elles, CODINORM pour la Côte d'Ivoire, ABNORM pour le Burkina Faso, ANOR pour le Cameroun etc.
- Dans chaque Etat membre, certains domaines sont normalisés et d'autres ne le sont pas encore
- Pluralités des normes et inexistence d'un système régional harmonisé ; obstacle au commerce intra régional et inter-régional
- Vers l'harmonisation des normes : harmonisation des normes en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale par des structures au niveau des communautés économiques régionales : CEMAC, Programme infrastructure Qualité d'Afrique Centrale (PIQAC) ; CEDEAO : procédures régionales d'harmonisation des normes appelées ECOSHAM.

Approche de solutions en termes de qualité et de normalisation dans le cadre de la mise en œuvre des APE

- Les accords de partenariat économique (APE) sont des accords commerciaux visant à développer le libre échange entre l'Union européenne et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique).
- Ces accords interviennent avec la fin des préférences commerciales non réciproques, en octobre 2014, conférées par la Convention de Lomé (1975) et L'Accord de Cotonou (2000).

- Avant cette date, les pays ACP exportaient en franchise des droits de douane vers les pays de l'UE et faisaient supporter aux importations en provenance de celle-ci des droits de douanes (barrières commerciales tarifaires).
- L'objectif des APE : favoriser le développement des marchés régionaux et ouverture des pays ACP aux biens et services européens.
- Les pays de l'OAPI sont repartis sur trois blocs régionaux:
 - Afrique de l'ouest (CEDEAO + Mauritanie) : Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo;
 - Afrique centrale (CEMAC): Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad;
 - Afrique orientale et australe (AFOA): Les Comores.

Etat des lieux des signatures

- Région Afrique de l'ouest : signature d'un APE en décembre 2014, à l'exception de la Mauritanie, qui prévoit la suppression de 75% des droits de douane pour les produits européens sur une période de 20 ans ;
- Région Afrique centrale : seul le Cameroun a signé un accord intermédiaire en juillet 2014 et entrée en vigueur en août 2014, qui prévoit la suppression de 80% des droits de douane pour les produits européens sur une période de 15 ans ;
- Région AFOA : Fin 2007, les Comores ont signé un accord intermédiaire

Renforcement de l'infrastructure qualité nationale et harmonisation régionale en cours

L'UE constitue l'un des plus importants partenaires économiques des pays ACP.

Avec l'ouverture des marchés ACP aux produits européens en franchise des droits de douane, au-delà des avantages que confèrent ces accords de partenariat économique sur le plan tarifaire, se pose la question des normes qui peuvent constituer des obstacles techniques (barrières non tarifaires) aux exportations vers le marché européen.

Pour éviter cette situation, les exigences de compétitivité des produits ACP nécessitent une prise des mesures pour renforcer

l'infrastructure qualité nationale et l'harmoniser au niveau régional, notamment le respect des normes et de la réglementation européennes.

Certes elles concourent à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, mais aussi à celle de la santé, de la sécurité des populations et des infrastructures.

De même, elles contribuent aussi à la protection de l'environnement et de la qualité de vie des populations.

Il y a aussi la question des produits agricoles subventionnés européens qui viendront concurrencer les produits ACP sur leurs marchés